

Maitre d'ouvrage :



6, Allée Emile Monso – BP 34038 – 31029 TOULOUSE CEDEX 4

Bureau d'études :



6, Impasse Alphonse Brémond – 31201 TOULOUSE CEDEX

RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASSE

CCTP

LOT 3 – SECOND ŒUVRE



Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
DCE	A	Jui.25	Émission Originale	ECO	ECO

N°23-1010	LOT 3-SECOND ŒUVRE	Page 2
DCE- A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASSE	CCTP

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	GENERALITES	3
1.1	OBJET	3
1.2	PRESENTATION DU SITE ET DES INSTALLATIONS.....	3
1.3	ORGANISATION DES TRAVAUX	5
1.4	CLASSEMENT DU BATIMENT	5
1.5	CONSISTANCE DES TRAVAUX	5
1.6	LIMITES DE PRESTATIONS.....	6
1.7	OBLIGATION DE L'ENTREPRISE	6
1.8	INTERPRÉTATION DU C.C.T.P.....	7
CHAPITRE 2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	8
2.1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	8
2.2	PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE	8
2.2.1	Qualification de l'entreprise	8
2.2.2	Documents à remettre par l'entrepreneur.....	8
2.2.1	Planning	9
2.2.1	Protection des ouvrages, nettoyage	9
2.3	QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET MATÉRIELS	9
CHAPITRE 3	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	11
3.1	DESCRIPTION DES TRAVAUX SUR LES PLAFONDS.....	11
3.1.1	Dépose des plafonds existants	11
3.1.2	Plafonds en dalles 600 x 600.....	11
3.1.3	Plafonds en dalles hygiènes 600 x 600	11
3.2	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PEINTURE	13
3.2.1	Peinture satinée sur plafonds.....	13
3.2.2	Peinture satinée sur parois verticales.....	13
3.2.3	Nettoyage final	14
3.3	DIVERS	14
3.3.1	Travaux en site occupé	14
3.3.2	Études exécution	14
3.3.3	Fin de chantier	14

N°23-1010	LOT 3-SECOND ŒUVRE	Page 3
DCE- A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASE	CCTP

CHAPITRE 1 GENERALITES

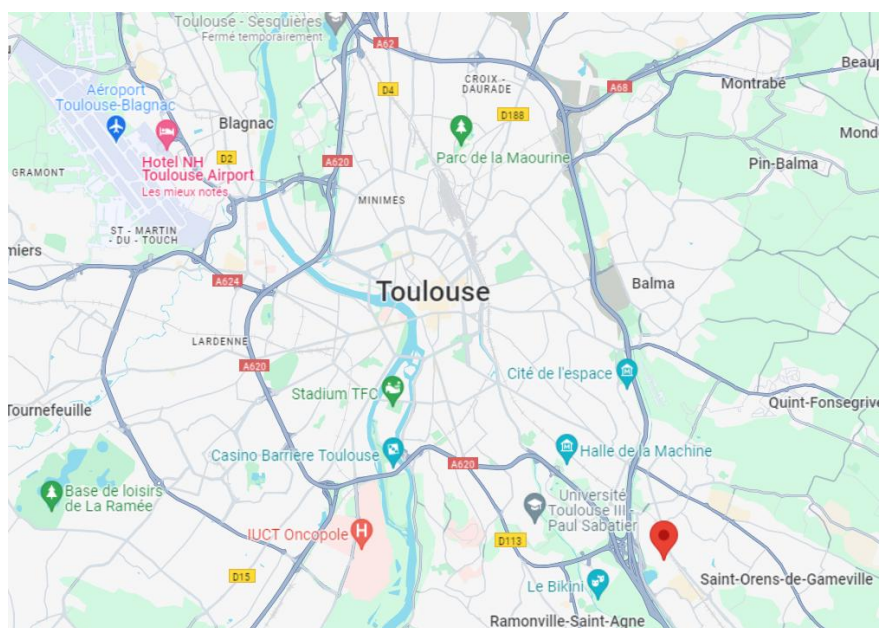
1.1 OBJET

Le présent document a pour principal objet de fixer les modalités techniques à respecter pour la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et composants nécessaires dans le cadre du lot ventilation **pour les travaux de rénovation des vestiaires du gymnase de l'INP à Toulouse.**

1.2 PRESENTATION DU SITE ET DES INSTALLATIONS

****Localisation :***

L'opération concernant la mise en place d'une installation de traitement d'air pour le Gymnase de l'INP est située au sis 6 allée, Émile MONSO à Toulouse (31029) :



N°23-1010	LOT 3-SECOND ŒUVRE	Page 4
DCE- A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASE	CCTP

***Gymnase INP :**

Le Gymnase de l'INP de Toulouse est un ensemble de plusieurs bâtiments (encadré en rouge) sur un niveau, composé de :

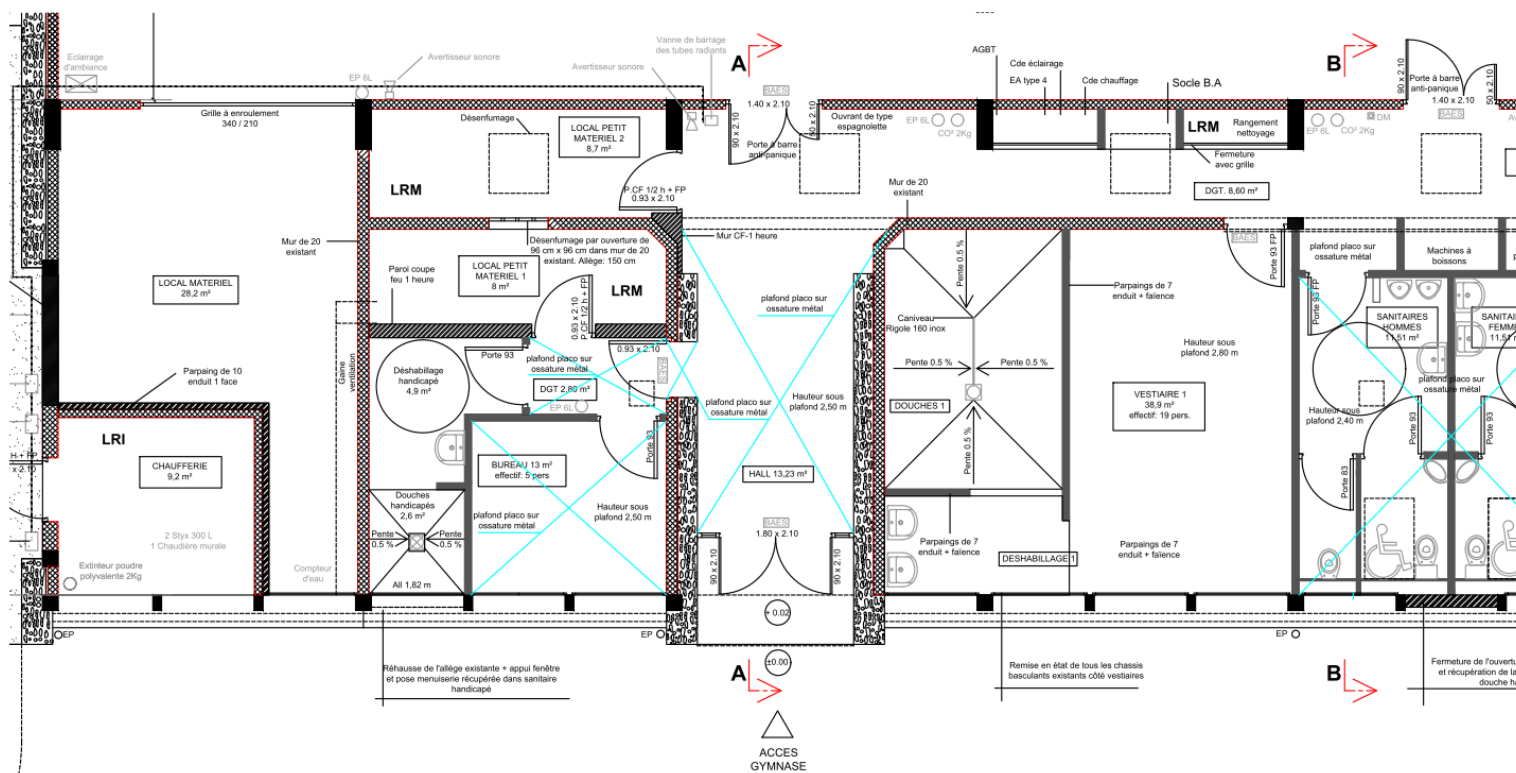
- Nouvelle extension (encadrés en vert ci-dessous).
- Gymnase d'origine (encadré en bleu ci-dessous).

Les locaux à pollution spécifique sont localisés dans l'encadré en cyan (sanitaires, vestiaires, laverie...). Cette zone est la partie concernée par la présente mission pour le remplacement des installations de ventilation.



Ci-dessous le plan du RDC des vestiaires du gymnase :

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 5
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASE	CCTP



NOTA :

Certains locaux n'occupent plus la fonction définie sur le plan, ni les surfaces identiques, comme :

- L'espace bureau en laverie.
- Chaufferie + Local matériel en salle de musculation.

Les plans PRO ont été mis à jour avec la configuration actuelle des locaux.

1.3 ORGANISATION DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en une seule phase, en site occupé.

1.4 CLASSEMENT DU BATIMENT

Le Gymnase d'origine est un ERP avec un effectif inférieur à 100 personnes d'un seul niveau de plain-pied.

1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent descriptif a trait aux travaux à exécuter en concordance avec les plans de projet et ne présente aucun caractère limitatif. Les entreprises devront exécuter, comme étant compris dans leur forfait, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables au parfait achèvement des ouvrages, et ce, quelles que soient les quantités d'ouvrages qu'elles auront énoncées dans leurs offres.

Les travaux dus par le titulaire du présent lot sont :

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 6
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASSE	CCTP

- Pour les plafonds suspendus modulaires, ceux visés au "3.1" de la NF DTU 58.1 P2 :
 - ✓ les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages, la vérification de l'ossature et des matériaux choisis conformément aux prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique, de sismicité et aux prescriptions contractuelles de résistance, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolations thermique et acoustique,
 - ✓ la fourniture et la pose des ossatures métalliques, des dispositifs de suspension et de la fixation à la structure porteuse ; le rebouchage des percements et engravures restant apparents après pose,
 - ✓ la fourniture et la pose des éléments d'habillage (panneaux, bandes, bacs ou autres) constituant le plafond proprement dit avec leur système de fixation d'accrochage éventuel sur l'ossature, (clips, épingles...),
 - ✓ l'exécution des feuillures ou découpes sur les éléments d'habillage,
 - ✓ l'enlèvement des gravois, déchets, débris et emballages de l'entrepreneur.
- Pour les travaux de peinture, ceux visés au "3.1" de la NF DTU 59.1 P2 et ceux **mentionnés en gras** ci-dessous et spécifiques au projet (dispositions particulières du présent CCTP) :
 - ✓ la reconnaissance des subjectiles, tels qu'ils sont définis à l'Article 5 de NF DTU 59.1 P1-1 (CCT), et au paragraphe 4.3.1 de NF DTU 59.1 P2 (CCS),
 - ✓ la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux,
 - ✓ la fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échafaudages,
 - ✓ la mise en peinture des surfaces de référence et éprouvettes mobiles en conformité avec les prescriptions des paragraphes 7.3.1 et 7.3.2 de NF DTU 59.1 P1-1 (CCT),
 - ✓ l'application des produits définis dans NF DTU 59.1 P1-2 (CGM) suivant prescriptions du NF DTU 59.1 P1-1 (CCT) et **du présent CCTP** concernant l'état de finition, l'aspect mat, satiné, brillant, lisse, finement poché, poché, ou structuré, et les coloris,
 - ✓ **les travaux à caractères décoratifs tels que définis dans l'annexe A de la NF DTU 59.1 P2 pour les chantiers particuliers (soit par pièces et/ou circulations : 1 couleur pour le plafond, 2 teintes maximum sur les murs et 1 teinte maximum sur les menuiseries),**
 - ✓ le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre.
- La fourniture des documents utiles à la constitution du DOE et du DIUO.

NOTA : liste non exhaustive, le présent lot devra réaliser les travaux préconisés au chapitre 3 "DESCRIPTION DES TRAVAUX" du présent document.

1.6 LIMITES DE PRESTATIONS

Les limites de prestations sont :

- Lot 2 Ventilation/Electricité :
 - Consignation et dépose des luminaires existants
 - Fourniture et pose des downlights
- Lot 3 Second œuvre :
 - Réserve pour pose des downlights

1.7 OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est censée par le fait de sa soumission, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement des travaux, des conditions générales et locales et avoir une connaissance complète des sujétions consécutives à l'exécution des travaux envisagés.

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 7
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASSE	CCTP

L'entreprise est censée avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constituant le dossier, dont elle accepte toutes les dispositions, de l'importance et de la nature de ses travaux et de ceux des autres corps d'état.

Du fait de ses connaissances professionnelles, elle reconnaît avoir pallié les erreurs, omissions ou oublis des documents écrits et graphiques qui lui ont été communiqués pour établir son étude ; ou tout au moins avoir émis des réserves et ou posé les questions nécessaires à la maîtrise d'œuvre, et ce par écrit contre reçu dûment enregistré.

De plus, dans le cas de contradictions et/ou d'oublis dans les pièces écrites et graphiques, ce sont toujours les dispositions les plus contraignantes techniquement et financièrement qui seront appliquées.

Son offre et son acte d'engagement, l'engagent irrémédiablement et elle ne saurait prétendre à quelque indemnité que ce soit, sous prétexte d'erreurs, d'omissions ou d'oublis, dans les documents qu'elle a fournis et qui lui ont été fournis.

Elle devra la réalisation des études, notes de calculs, plans, détails et calepins nécessaires à l'exécution de ses travaux ainsi qu'à la demande du maître d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre n'a qu'une mission de conception sans mission d'études techniques, aussi, l'entreprise doit assumer et assurer les études complètes et nécessaires à la conception et à la réalisation de ses ouvrages, tant en ce qui concerne la conception technique que la charge financière qui en résulte.

Elle devra la réalisation grandeur nature d'échantillons et fourniture de documentation technique, autant que nécessaire à la demande du Maître d'œuvre.

1.8 INTERPRÉTATION DU C.C.T.P

L'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et sujétions indispensables au parfait achèvement des ouvrages suivant les règles de l'art, même si elles ne sont pas expressément mentionnées au C.C.T.P.

- De la même manière, les travaux comprennent tout ce qui est indiqué aux plans, coupes et élévations, ainsi qu'au présent C.C.T.P, quand bien même diverses indications de détail ne seraient pas précisées, l'entrepreneur reconnaissant avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux éventuelles imprécisions du document fourni.
- L'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec tous les adjudicataires des autres lots ou concessionnaires réseaux, afin de convenir avec eux des dispositions communes à adopter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs. Il a le devoir de prendre connaissance des pièces des dossiers des autres corps d'état, et ne pourra, en aucun cas, ni aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultées ou de les ignorer.
- L'entrepreneur est réputé connaître la nature du terrain et l'emplacement du chantier, ainsi que les possibilités d'accès, les disponibilités en eau et en énergie, etc., et plus généralement, les conditions locales du site où seront exécutés les travaux.
- Par ailleurs l'entrepreneur est tenu de vérifier, avant tout commencement d'exécution, les côtes des documents graphiques et signaler au Maître d'œuvre toute erreur ou omission qu'il pourrait constater, ou le rendre attentif à tout changement qui serait éventuellement à opérer.

En cas d'absence ou d'oubli de la part de l'entrepreneur en cours d'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications qu'elles entraînent pour tous les corps d'état.

Avant l'établissement de son offre, l'entreprise devra se reporter aux pièces communes du présent projet.

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 8
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASSE	CCTP

CHAPITRE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Le titulaire du présent lot doit, pour ses études d'exécution et pour la réalisation de ses travaux, se conformer à l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et techniques en vigueur, et plus particulièrement (liste non exhaustive) :

- A la norme française NF DTU 58.1 (Index de classement : P 68-203), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de juin 2019 (Travaux de bâtiment – Plafonds suspendus modulaires).
- A la norme française NF DTU 59.1 (Index de classement : P 68-203), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de juin 2019 (Travaux de bâtiment – Revêtements de peinture).
- **A l'ensemble des documents cités en référence dans les normes NF DTU visées ci-dessus.**
- A l'arrêté du 25 juin 1980, modifié et complété, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Aux Avis Techniques (ATec) et/ou aux Documents Techniques d'Application (DTA) des procédés innovants employés.
- Aux recommandations des fabricants.

2.2 PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

2.2.1 Qualification de l'entreprise

L'entrepreneur devra être au moins titulaire des qualifications citées au CCAP du marché, pour rappel concernant ce lot :

- Qualibat 6111 - Peinture et ravalement (Technicité courante)
- Qualibat 6611 - Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)

Il joindra à son offre une liste de références concernant les installations précédemment réalisées par ses soins

2.2.2 Documents à remettre par l'entrepreneur

2.2.2.1 A la remise de l'offre

L'entrepreneur devra présenter un dossier technique comprenant les éléments suivants :

- Une notice descriptive et explicative des installations proposées
- Le bordereau quantitatif estimatif détaillé avec tous les prix unitaires en respectant le cadre établi par le Bureau d'Etudes. Ces prix unitaires s'entendront comprenant la fourniture, la main d'œuvre de manutention et de pose, les essais et réglages, les travaux accessoires, les frais généraux et aléas de toutes sortes ainsi que toutes sujétions implicites au marché.
- Les quantités seront clairement mentionnées et les postes jugés oubliés seront mentionnés séparément.
- Dans le cas où la marque et le type de produit seraient différents du présent CCTP, l'entrepreneur fournira une nomenclature des produits proposés avec leurs principales caractéristiques.

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 9
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASSE	CCTP

L'entrepreneur sera réputé avoir pris connaissance des CCTP et CDPGF de tous les autres corps d'état et des pièces générales.

L'entreprise ne pourra invoquer un oubli du dossier de consultation pour se dispenser de quelque fourniture que ce soit, qui serait nécessaire au fonctionnement de l'installation. En conséquence, l'entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions des plans ou devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps d'état ou faire l'objet d'une demande d'augmentation de prix.

2.2.1 Planning

Les entreprises fourniront pendant la période de préparation du chantier un planning détaillé, daté à partir de l'ordre de service du Maître d'Ouvrage, de l'exécution de leurs travaux.

Ils fourniront également, le nombre d'heures de travail du chantier correspondant à leur lot.

L'entrepreneur sera tenu de prendre contact, au moment jugé opportun par lui, avec les autres entreprises adjudicataires pour que le déroulement de son intervention s'intègre sans problème dans le planning et donner les diverses sujétions que son lot entraîne sur les autres corps d'état.

2.2.1 Protection des ouvrages, nettoyage

L'entreprise devra assurer la protection de ses ouvrages par tout moyen de son choix, que ce soit contre les intempéries, la détérioration par la chute d'objets, le vol, etc.

Elle aura également à sa charge la remise en état au cours du chantier des moyens de protection.

L'entreprise devra, à ses frais, le remplacement de tout matériel détérioré ou disparu en cours de chantier. Ce remplacement pourra être effectué à la mise en service de l'installation.

En cours de chantier, chaque entrepreneur devra toujours immédiatement après exécution de ses travaux, procéder à l'enlèvement des gravois de ses travaux et au balayage des locaux.

Avant la mise en service, pour la réception, il sera réalisé par l'entrepreneur les nettoyages permettant de faire disparaître les tâches de peinture, d'huile, de plâtre, de ciment...

Les produits employés et les moyens de mise en œuvre devront être adaptés et ne pas provoquer d'altération sur les ouvrages.

2.3 QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

Tous les matériaux utilisés devront être conformes aux normes françaises (AFNOR).

Les mises en œuvre de matériaux devront être conformes aux prescriptions et règles en vigueur.

Si pour une raison quelconque, un matériau ou un procédé de construction ne se rattache pas à une norme ou un avis technique, le Maître d'Ouvrage, sur avis de son bureau de contrôle, sera seul juge de son emploi.

Dans tous les cas, les matériaux utilisés seront neufs et de premier choix.

Avant toute opération d'approvisionnement et de mise en œuvre, l'entrepreneur sera tenu de soumettre à l'agrément préalable du Maître d'Œuvre :

- La liste des matériaux qu'il se propose d'employer.
- Pour chacun d'eux, l'indication de sa provenance, ses caractéristiques physiques, chimiques et mécaniques attestées par un laboratoire agréé et permettant de vérifier sa conformité aux normes.

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 10
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASSE	CCTP

L'ensemble des matériaux et matériels mis en œuvre devra satisfaire aux divers décrets, arrêtés, concernant la classification des matériaux, d'après leur comportement au feu.

Il est expressément souligné qu'aucune dérogation ne sera accordée sur les chantiers. En cas d'insuffisance ou de non-conformité, les matériels incriminés seront refusés.

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 11
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASSE	CCTP

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX SUR LES PLAFONDS

3.1.1 Dépose des plafonds existants

Dépose de plafonds en plaques de plâtre, prestation comprenant la dépose des plaques, des isolants éventuels et des ossatures métalliques et l'évacuation des gravats en décharge contrôlée.

Localisation :

Dans le vestiaire + douche PMR et la laverie, y compris dégagement commun.

Dans le hall.

Dans les sanitaires dames et hommes, y compris partie du dégagement entre cloison et poteaux.

3.1.2 Plafonds en dalles 600 x 600

Fourniture et mise en œuvre de plafonds suspendus constitués :

- De cornières de rives, en acier laqué blanc.
- D'une ossature apparente de largeur de semelle 24 mm, composée de suspentes, de porteurs et d'entretoises, l'ensemble en acier laqué blanc.
- De panneaux à bords droits (bords A selon NF EN 13964) de 600 x 600 x 15 mm, en laine minérale avec liant et charge (« wet felt ») avec surface revêtue d'un voile acoustique non directionnel blanc et lisse recouvert d'une peinture.

Caractéristiques :

- Réaction au feu.....: A2-s1, d0
- Absorption acoustique.....: $\alpha_w = 1,00$
- Emissions dans l'air intérieur.....: classe A+

Du type "ADAGIO ALPHA+ BOARD" de la société KNAUF CEILING SOLUTIONS ou équivalent.

Mise en œuvre conforme à la norme française NF DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Dans le hall.

3.1.3 Plafonds en dalles hygiène 600 x 600

Fourniture et mise en œuvre de plafonds suspendus constitués :

- De cornières de rives en acier spécialement traité de haute résistance à la corrosion niveau C3 selon NF EN ISO 12944-2 et laqué blanc.
- D'une ossature apparente, en acier spécialement traité de haute résistance à la corrosion niveau C3 selon NF EN ISO 12944-2 et laqué blanc, composée de suspentes réglables tous les 1,20 m maximum, d'écarteurs et de profils porteurs et d'entretoises T15.
- De panneaux blancs à bords droits (bords A) de 600 x 600 x 19 mm, composé de laine minérale revêtue d'un voile facilitant le nettoyage et permettant le nettoyage sous pression.
- De clips anti-soulèvement.

Caractéristiques :

- Réaction au feu.....: A2-s1, d0
- Absorption acoustique.....: $\alpha_w = 0,90$
- Emissions dans l'air intérieur.....: classe A+

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 12
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASE	CCTP

Du type "THERMATEX AQUATEC" de la société KNAUF ou équivalent.

Conception et mise en œuvre du plafond conformes à la norme française NF DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Dans le vestiaire + douche PMR et la laverie, y compris dégagement commun.

Dans le hall.

Dans les sanitaires dames et hommes, y compris partie du dégagement entre cloison et poteaux.

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 13
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASSE	CCTP

3.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PEINTURE

3.2.1 Peinture satinée sur plafonds

Fournitures et moyens matériels nécessaires et exécution des travaux de revêtements de peinture sur plafonds existants pour un état de finition B (conforme à la NF DTU 59.1 P1-1), prestation comprenant :

- Les travaux préparatoires nécessaires sur supports anciens à base de plâtre ou de liant hydraulique et de maçonnerie : grattage des parties non adhérentes, lessivage ou lavage pour repeindre ou détapissage, ouverture des fissures, une première couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques (Famille 1 – Classe 7b2 4a), rebouchage avec ou sans calicot et réparation, raccords d'enduits, enduisage, ponçage, époussetage et une seconde couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques (Famille 1 – Classe 7b2 4a).
- L'application d'une couche intermédiaire et d'une couche de finition de peinture laque acrylique satinée en phase aqueuse (Famille 1 – Classe 7b2).

Caractéristiques de l'impression et de la peinture :

- Résistance à l'abrasion humide (peinture)..... : classe 1
- Teneurs maximales en COV (impression & peinture)..... : 1 g/l & 2 g/l
- Emissions dans l'air intérieur..... : classe A+
- Label environnement..... : ECOLABEL & EXCELL Zone verte
- Teintes..... : au choix dans le nuancier

Du type "ELYOPUR IMPRESSION" (impression) et "ELYOPUR LAQUE SATIN" (peinture) de la société SEIGNEURIE ou équivalent.

Localisation :

Dans la salle de musculation et dans les vestiaires et douches dames et hommes.

3.2.2 Peinture satinée sur parois verticales

Fournitures et moyens matériels nécessaires et exécution des travaux de revêtements de peinture sur parois verticales existantes pour un état de finition B (conforme à la NF DTU 59.1 P1-1), prestation comprenant :

- Les travaux préparatoires nécessaires sur supports anciens à base de plâtre ou de liant hydraulique et de maçonnerie : grattage des parties non adhérentes, lessivage ou lavage pour repeindre ou détapissage, ouverture des fissures, une première couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques (Famille 1 – Classe 7b2 4a), rebouchage avec ou sans calicot et réparation, raccords d'enduits, enduisage, ponçage, époussetage et une seconde couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques (Famille 1 – Classe 7b2 4a).
- L'application d'une couche intermédiaire et d'une couche de finition de peinture laque acrylique satinée en phase aqueuse (Famille 1 – Classe 7b2).

Caractéristiques de l'impression et de la peinture :

- Résistance à l'abrasion humide (peinture)..... : classe 1
- Teneurs maximales en COV (impression & peinture)..... : 1 g/l & 2 g/l
- Emissions dans l'air intérieur..... : classe A+
- Label environnement..... : ECOLABEL & EXCELL Zone verte
- Teintes..... : au choix dans le nuancier

Du type "ELYOPUR IMPRESSION" (impression) et "ELYOPUR LAQUE SATIN" (peinture) de la société SEIGNEURIE ou équivalent.

Localisation :

Dans la salle de musculation et dans les vestiaires et douches dames et hommes.

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 14
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASÉ	CCTP

Dans le vestiaire + douche PMR et la laverie, y compris dégagement commun.

Dans les sanitaires dames et hommes, y compris partie du dégagement entre cloison et poteaux.

3.2.3 Nettoyage final

Fournitures, moyens matériels nécessaires et exécution, par deux fois (avant les OPR et nettoyage après la levée des réserves), d'un nettoyage général de tous les espaces et de tous les locaux, prestation comprenant notamment (liste non exhaustive) :

- Dépoussiérage soignée par aspiration mécanique de tous les sols.
- Nettoyage des luminaires et appareillages électrique.
- Nettoyage des menuiseries (bois et/ou métallique) et des ouvrages de serrurerie extérieurs, toutes faces.
- Lavage des miroiteries et appareils sanitaires.
- Nettoyage de toutes les peintures.
- Nettoyage des revêtements de sols, des joints, des plinthes, etc...
- Lavage de toutes les faïences.
- Lavage des menuiseries intérieures, aux deux faces.
- etc...

Localisation :

Nettoyage de tous les locaux et dégagements impactés par les travaux.

3.3 DIVERS

3.3.1 Travaux en site occupé

Les travaux étant à réaliser lorsque le site est occupé, le présent lot réalisera ses travaux de manière à perturber le moins possible les activités au sein du gymnase. Pour ce faire, il sera notamment demandé à l'entreprise de :

- Planifier les travaux en collaboration avec les responsables du site et les divers utilisateurs.
- Tenir informé les responsables du site des éventuelles coupures et consignations nécessaires aux travaux et des conséquences précises que celles-ci auront sur le fonctionnement du site.
- Demander des permis feu au responsable du site selon la nécessité.

3.3.2 Études exécution

Les études d'exécution sont à la charge de l'entreprise.

La mission confiée par le Maître d'Ouvrage à la Maîtrise d'Œuvre ne comporte pas les études techniques : en dehors des plans joints au dossier de consultation, aucun autre plan ne sera fourni par la Maîtrise d'Œuvre.

L'entreprise fournira au Visa du Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre et Bureau de Contrôle tous les plans (EXE, PAC) nécessaires à la bonne définition de ses ouvrages et notamment :

- Plans d'exécution.
- Notes de calculs justificatives des matériels à mettre en œuvre.
- Plans de réservations.
- Tous documents demandés par le Maître d'œuvre

3.3.3 Fin de chantier

N°23-1010	LOT VENTILATION	Page 15
PRO – A	RENOVATION DES VESTIAIRES DU GYMNASE	CCTP

À la fin du chantier et pour la réception des travaux, une formation du personnel de maintenance sera prévue.

Il sera remis par l'entreprise conformément aux prescriptions du chapitre 2 :

- Les études EXE.
- Les DOE.
- Toutes les notices et documentations des équipements mis en œuvre (DIUO).